

Entreprise innovante



CENTRE DE SERVICE IA ORCHESTR'IA



SOMMAIRE

1

Contexte et enjeux

2

Attendus des clients

3

Proposition de valeur

4

Approche méthodologique

5

Périmètre de l'offre et livrables

6

Equipe projet

7

Cas d'usages

1. CONTEXTE ET ENJEUX

L'intelligence artificielle s'impose désormais comme un levier structurant de transformation pour les organisations, dans l'ensemble des secteurs d'activité. Après une première phase d'expérimentation marquée par la multiplication des cas d'usage, l'essor des outils génératifs et l'intégration progressive de capacités d'IA dans les logiciels métiers, ces technologies s'inscrivent désormais au cœur des processus opérationnels et décisionnels.

Cette diffusion rapide s'accompagne toutefois d'une complexification croissante des enjeux de gouvernance et de gestion des risques. Les organisations doivent aujourd'hui encadrer des usages multiples, parfois portés par les directions métiers ou les équipes IT, parfois résultants d'initiatives individuelles, et le plus souvent sans cadre structuré ni visibilité globale.

Parallèlement, le cadre réglementaire et normatif relatif à l'IA reste très fragmenté. En France, plusieurs institutions en encadrent des aspects spécifiques : l'ANSSI pour la sécurité des systèmes, la CNIL pour la protection des données personnelles, ou encore différents organismes de normalisation pour les référentiels techniques. Ces dispositifs apportent des orientations utiles, mais ne constituent pas un cadre transversal de gouvernance de l'IA au sein des organisations.

Les entreprises doivent ainsi composer avec un paysage réglementaire complexe, où cohabitent guides, normes ISO, recommandations sectorielles et bonnes pratiques parfois difficiles à articuler. Cette dispersion rend complexe la mise en place d'un dispositif cohérent permettant de piloter les risques, documenter les systèmes et structurer les usages de manière durable.

À cette complexité s'ajoute désormais l'entrée en application de l'AI Act. Ce texte européen introduit un cadre réglementaire inédit fondé sur une approche par les risques, imposant aux organisations d'identifier, classer et encadrer leurs systèmes d'IA selon leur niveau d'impact potentiel.

L'AI Act exige notamment des entreprises qu'elles soient en mesure de démontrer leur capacité à maîtriser leurs usages d'IA, à documenter leurs systèmes, à encadrer les processus décisionnels associés et à mettre en place des mécanismes de supervision proportionnés aux risques identifiés.

Dans ce contexte, de nombreuses organisations font face à plusieurs défis structurants :

- les usages d'IA restent souvent diffus, hétérogènes et insuffisamment cartographiés ;
- les responsabilités en matière de gouvernance de l'IA ne sont pas toujours clairement définies ;
- les processus d'évaluation des risques et de validation des cas d'usage sont rarement formalisés ;
- la documentation exigée par le cadre réglementaire est inexistante ou incomplète ;
- l'essor des outils d'IA générative introduit de nouveaux risques encore peu encadrés.

L'enjeu n'est plus seulement d'innover avec l'IA, mais d'en maîtriser les usages, les risques et la conformité. Cette transition vers une gouvernance structurée devient aujourd'hui indispensable pour les organisations.

C'est précisément l'ambition d'Orchestr'IA, notre Centre de Service dédié à la gouvernance de l'intelligence artificielle.

2. ATTENDUS DES CLIENTS

Face à l'entrée en vigueur de l'AI Act et à la diffusion rapide des usages d'IA au sein des organisations, les directions cherchent désormais à structurer une approche maîtrisée et durable de ces technologies. Au-delà de l'expérimentation, l'enjeu devient celui de la gouvernance, de la maîtrise des risques et de la conformité dans le temps.

Dans ce contexte, plusieurs attentes structurantes émergent :

Disposer d'une vision claire des usages d'IA au sein de l'organisation : Les directions ont besoin de cartographier les systèmes d'IA utilisés dans leurs processus, qu'ils soient développés en interne ou intégrés via des solutions tierces. Cette visibilité constitue un préalable indispensable pour comprendre les niveaux de risque associés, anticiper les impacts réglementaires et orienter les décisions de gouvernance.

Mettre en place un cadre de gouvernance opérationnel : Les organisations attendent un accompagnement les aidant à encadrer les usages d'IA. Cela passe notamment par la formalisation de procédures de validation des nouveaux cas d'usage, la définition des rôles et responsabilités, la mise en place de critères d'évaluation des risques et l'organisation d'instances de pilotage adaptées.

Sécuriser les usages au regard du cadre réglementaire : Avec l'AI Act, les entreprises doivent être en mesure de démontrer leur capacité à encadrer et documenter leurs systèmes d'IA. Elles recherchent un accompagnement pragmatique leur permettant d'intégrer les exigences réglementaires dans leurs pratiques opérationnelles, tout en évitant de mobiliser des ressources juridiques lourdes ou difficilement soutenables.

S'inscrire dans une démarche durable de pilotage des usages IA : Au-delà d'un diagnostic initial, les organisations souhaitent pouvoir s'appuyer sur un dispositif capable d'accompagner l'évolution de leurs usages dans le temps (mise à jour du registre des systèmes d'IA, accompagnement des nouveaux projets, animation de la gouvernance et veille sur les évolutions réglementaires et normatives).

3. PROPOSITION DE VALEUR DE L'OFFRE CDS IA

Le Centre de Service Orchestr'IA est un dispositif structurant et évolutif dédié à l'organisation, à la sécurisation et au pilotage des usages d'IA au sein des organisations.

Dans un contexte marqué par l'accélération des déploiements technologiques et par l'entrée en application de l'AI Act, les entreprises doivent désormais être en mesure de démontrer leur capacité à encadrer, documenter et maîtriser leurs systèmes d'IA de manière responsable et traçable.

Le centre de service joue le rôle de point d'ancrage opérationnel en permettant de centraliser la gouvernance des initiatives IA, de clarifier les responsabilités et d'assurer la cohérence des pratiques à l'échelle de l'organisation. Il offre une vision consolidée des usages existants, structure l'émergence de nouveaux cas d'usage et inscrit leur développement dans un cadre maîtrisé et adapté.

Pensé comme un dispositif activable progressivement, le CDS IA intervient dès la phase initiale de diagnostic visant à établir une cartographie des systèmes d'IA et une première analyse des risques.

Il permet ensuite de mettre en place un cadre de gouvernance formalisé, avant d'évoluer enfin vers un dispositif de pilotage continu intégré aux mécanismes décisionnels de l'organisation.

Positionné au croisement des enjeux de transformation, de gestion des risques et de conformité réglementaire, le CDS IA accompagne les organisations dans la structuration de leurs processus décisionnels et l'intégration des exigences réglementaires dans leurs pratiques opérationnelles.

Inscrit dans la durée, ce dispositif assure l'alignement constant entre ambitions stratégiques, contraintes réglementaires et réalité opérationnelle.

4. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La maîtrise des usages d'intelligence artificielle ne peut résulter d'actions ponctuelles ni d'une réponse uniquement réactive à une contrainte réglementaire. Elle suppose la mise en place d'une démarche structurée, progressive et intégrée aux mécanismes de gouvernance de l'organisation.

Dans un contexte marqué par l'entrée en vigueur de l'AI Act et par la multiplication des usages d'IA, l'enjeu n'est pas seulement de se conformer au cadre réglementaire, mais de construire une capacité durable de pilotage et de maîtrise des systèmes d'IA.

Notre méthodologie vise précisément à structurer cette capacité. Elle repose sur une approche progressive articulée autour de trois séquences complémentaires : diagnostic, structuration et pilotage continu. Chacune peut être activée de manière autonome, tout en s'inscrivant dans une trajectoire cohérente d'ensemble.

La première phase consiste à établir une cartographie des systèmes d'IA, qualifier leur niveau de risque et analyser les écarts entre les pratiques observées et les exigences du cadre réglementaire applicable.

La deuxième phase vise à formaliser le cadre de gouvernance afin d'intégrer la gestion des risques liés à l'IA au cœur des circuits décisionnels de l'entreprise.

La troisième phase, quant à elle, inscrit le dispositif dans la durée en organisant le pilotage continu, l'actualisation des registres, l'accompagnement des nouveaux cas d'usage et la préparation aux éventuels contrôles externes. Le centre de service devient alors un mécanisme de régulation interne, évolutif et proportionné aux risques identifiés.

Les dimensions de gouvernance, de supervision humaine et de traçabilité sont intégrées dès l'amont afin d'éviter les effets de rattrapage et de sécuriser les décisions d'investissement. L'approche repose sur des cycles courts et structurés, favorisant l'appropriation progressive par les équipes internes et l'ajustement pragmatique du dispositif.

L'ambition n'est pas d'ajouter une couche de contrôle supplémentaire, mais d'inscrire la gouvernance de l'intelligence artificielle comme une capacité organisationnelle durable, au service de la performance, de la sécurité, de la responsabilité et de la crédibilité de l'entreprise.

5. OFFRES ET LIVRABLES

OFFRE 1 — Diagnostic Gouvernance IA

Objectif : Donner à l'organisation une vision claire, structurée et priorisée de ses usages d'IA et de son niveau de préparation réglementaire, afin de permettre aux dirigeants de décider en connaissance de cause et d'arbitrer les priorités de structuration.

Durée indicative : 4 à 6 semaines (selon taille et complexité de l'organisation)

Livrables :

- Registre initial des systèmes d'IA
- Matrice de qualification des risques
- Analyse d'écart
- Cartographie des responsabilités actuelles
- Feuille de route priorisée (court / moyen terme)
- Note de synthèse exécutive à destination de la direction

Offre 2 — Mise en place du cadre de gouvernance IA

Objectif : Transformer le diagnostic en un dispositif opérationnel et activable immédiatement, proportionné aux risques identifiés et intégré aux mécanismes décisionnels de l'entreprise.

Durée indicative : 8 à 12 semaines (selon maturité initiale et périmètre)

Livrables :

- Charte de gouvernance IA avec RACI
- Modèle de registre opérationnel
- Processus formalisé d'évaluation et de validation des usages IA
- Templates documentaires (fiche système IA, analyse de risque, fiche supervision)
- Cadre de reporting interne
- Plan de montée en compétence des équipes

Offre 3 — Accompagnement long terme avec le CDS IA

Objectif : Assurer le pilotage durable et l'actualisation du dispositif de gouvernance IA dans le temps. Installer une capacité organisationnelle pérenne et éviter la dérive ou l'obsolescence du dispositif.

Durée indicative : Selon les besoins et le contexte du client.

Livrables récurrents :

- Registre des systèmes IA actualisé
 - Tableau de bord de gouvernance IA
 - Note trimestrielle de suivi réglementaire
 - Compte rendu de revue de gouvernance
 - Recommandations stratégiques d'évolution
- Préparation à d'éventuelles démarches d'audit externe

6. ÉQUIPE PROJET

Pour garantir la réussite de la structuration et de la gouvernance des usages IA, notre approche repose sur un consultant en transformation digitale, appuyé par des profils fonctionnels ou sectoriels selon les besoins de l'organisation.

Le consultant référent agit comme interlocuteur principal, coordonnant l'ensemble du dispositif, assurant le lien avec les directions métiers, la DSI et les fonctions support, et veillant à ce que la trajectoire de gouvernance et de préparation réglementaire soit respectée et suivie.

Responsabilités :

- **Pilotage global du projet** : planification, suivi des livrables, respect des délais et de la qualité.
- **Interlocuteur client** : coordination de la communication avec la DSI, les métiers et la direction.
- **Accompagnement des équipes** : formation, coaching, adoption des pratiques de gouvernance et d'appropriation des règles d'usage.
- **Livraison des livrables** : registre des systèmes IA, documentation de préparation réglementaire, feuille de route, rapports d'évaluation des risques.
- **Conseil stratégique** : alignement des initiatives IA avec les priorités métiers et sécurisation de la gouvernance vis-à-vis des exigences du AI Act.

Selon les besoins de la mission, l'équipe peut être complétée par des experts fonctionnels ou sectoriels, tels que des spécialistes en conformité réglementaire, audit organisationnel ou processus métiers. Ces profils viennent renforcer la capacité du CDS à accompagner l'organisation sur l'ensemble des dimensions de maîtrise et de pilotage de ses initiatives IA.

Valeur pour le client : un interlocuteur unique expérimenté et engagé, garantissant cohérence, suivi rigoureux et adoption durable des pratiques de gouvernance IA, tout en assurant l'efficacité et la continuité du dispositif à long terme.



7. CAS D'USAGE

STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE AU SEIN D'UNE INDUSTRIE MULTI SITES

CONTEXTE

Une entreprise industrielle multisites a progressivement intégré des solutions d'IA dans plusieurs domaines : maintenance prédictive, optimisation de la production, analyse qualité et automatisation documentaire. Par ailleurs, certains métiers ont commencé à utiliser des outils d'IA générative via des solutions SaaS, sans cadre formel ni validation centralisée.

Cette dynamique, bien que créatrice de valeur, s'est développée de manière décentralisée. L'organisation ne dispose ni d'un registre consolidé des systèmes d'IA utilisés, ni d'une vision claire des responsabilités associées. Les directions métiers, la DSI et la fonction conformité interviennent ponctuellement, sans coordination structurée.

L'entrée en application du AI Act constitue un signal fort pour la DG qui souhaite anticiper les obligations réglementaires, sécuriser ses pratiques et être en mesure de démontrer, en cas de contrôle ou d'audit, qu'elle maîtrise ses systèmes d'IA de manière proportionnée aux risques identifiés.

OBJECTIFS

- 1** L'objectif principal de la mission était d'obtenir une visibilité exhaustive et fiable sur l'ensemble des systèmes d'IA utilisés au sein de l'organisation, afin de sortir d'une logique de dispersion et de réduire les zones d'ombre.
- 2** Il était également question de structurer une gouvernance claire, définissant les responsabilités, les processus de validation et les mécanismes de suivi, de manière proportionnée aux niveaux de risque identifiés.
- 3** L'enjeu était enfin de préparer l'entreprise aux exigences du AI Act en mettant en place une documentation adaptée, des procédures formalisées et des outils de traçabilité permettant de démontrer la maîtrise des systèmes.

RÔLE DU CABINET :

JLC Consulting est intervenu en tant que partenaire structurant, avec une mission claire : organiser la gouvernance des usages IA et préparer l'entreprise aux exigences réglementaires sans se substituer aux responsabilités juridiques internes.

Le cabinet a d'abord conduit une phase de diagnostic approfondi visant à identifier l'ensemble des systèmes d'IA existants, qu'ils soient développés en interne ou intégrés via des solutions tierces. Cette cartographie a permis de qualifier les niveaux de risque, d'analyser les impacts potentiels et de mettre en évidence les écarts organisationnels.

Dans un second temps, il a accompagné la direction dans la définition d'un cadre de gouvernance formalisé. Cela a impliqué la clarification des rôles et responsabilités, la création d'un circuit de validation des nouveaux cas d'usage, ainsi que la mise en place de règles d'usage applicables à l'ensemble des collaborateurs.

Il a également structuré les mécanismes de traçabilité et de documentation nécessaires pour préparer l'organisation à un éventuel audit externe. Il a animé les instances de gouvernance, facilité les arbitrages et assuré la cohérence entre les ambitions business et les contraintes réglementaires.

Enfin, JLC Consulting a accompagné les équipes dans l'appropriation progressive du dispositif, en veillant à son intégration dans les pratiques quotidiennes et à sa pérennité dans le temps.



ACCÉLÉREZ VOTRE TRANSFORMATION DIGITALE AVEC UN PARTENAIRE ENGAGÉ

Contactez-nous dès aujourd'hui pour découvrir des solutions conçues pour répondre à vos enjeux!



aline.gauthier@jlcconsulting.eu



www.jlcconsulting.eu

